

**Notice explicative sur les
écarts entre les
messages échangés dans le cadre de la mobilité bancaire
et les
messages utilisés pour les renumérotations de comptes**

- A l'usage des émetteurs -

V1.0 – Octobre 2018

Remarque générale :

Le périmètre de ce document couvre exclusivement le flux B dans le cadre de la renumérotation (appelé flux 5 dans le cadre de la mobilité bancaire)

Organisation du document :

- **Pages 2 à 9 : chapitres des guides respectifs**
- **Pages 10 à 22 : comparaison des messages**

Sujet (chapitre des guides)	Mobilité bancaire	Renumérations de comptes
<p>Cadre d'utilisation des messages – Mobilité bancaire - Avis aux lecteurs Renumérations - Avis aux lecteurs</p>	<p>Les messages de mobilité bancaire ont été développés dans le cadre du service de mobilité bancaire prévu par la loi Macron du 6 août 2015. Ils ne sont donc définis par le CFONB que pour leur utilisation dans ce cadre réglementaire.</p>	<p>Les messages de renumérotation de comptes n'ont pas été développés dans un cadre réglementaire. L'utilisation de la procédure n'est pas obligatoire ; lorsqu'elle est utilisée, elle n'est pas non plus exclusive.</p>
<p>Grands principes – Mobilité bancaire - § 1. Les grands principes de la mobilité bancaire Renumérations - § 1. Les grands principes des renumérations de comptes</p>	<p>(Pas d'introduction)</p>	<p>En introduction, exemples de renumérations de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fusion - Réorganisation de réseau de distribution - Changement de système d'information ou comptable

Sujet (chapitre des guides)	Mobilité bancaire	Renumerotations de comptes
<p>Périmètre des émetteurs – Mobilité bancaire - § 1.1. Les intervenants Renumerotations - § 1.1.1 Les intervenants / acteurs</p>	<p>Le périmètre des émetteurs à informer du changement de coordonnées bancaires est fixé dans le cadre de la réglementation : il s'agit de tous les émetteurs qui ont émis des prélèvements et des virements récurrents à destination du compte du client au cours des 13 mois précédant la demande de mobilité.</p>	<p>Le périmètre des émetteurs à informer du changement de coordonnées bancaires est à la main de la banque qui renumérote. Il dépend du volume global d'échanges, du résultat des échanges avec les banques des émetteurs avant l'émission des messages et dans le cas des fusions des délais entre l'émission des messages et la fin de la période de fusion bancaire.</p>
<p>Périmètre des opérations – Mobilité bancaire - § 1.2 Les opérations concernées Renumerotations - § 1.1.2 Les opérations concernées</p>	<p>Virements récurrents et prélèvements récurrents reçus sur le compte de départ, virements permanents émis depuis ce compte et formules de chèques non débitées. Côté virements, seuls les virements récurrents émis vers la contrepartie sont pris en compte. La récurrence s'entend comme l'émission d'au moins 2 opérations d'un même compte du donneur d'ordre au cours des 13 derniers mois qui précèdent la date de signature du mandat de mobilité.</p>	<p>Tous virements et prélèvements reçus sur le compte renuméroté. La notion de récurrence peut être différente de celle de la mobilité réglementée ; elle dépend du choix réalisé par l'établissement qui renumérote. En fonction des types de clients concernés, les prélèvements B2B récurrents doivent être pris en compte.</p>
<p>Comptes concernés – Mobilité bancaire - § 1.3 Caractéristiques générales Renumerotations - § 1.1.3 Caractéristiques générales</p>	<p>Les comptes concernés sont des comptes de dépôts ou comptes de paiements de personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels (comptes d'arrivée et de départ en France métropolitaine et DOM).</p>	<p>Les comptes concernés sont tous les comptes renumérotés sur lesquels les paiements sont domiciliés au débit ou au crédit, tenus en France métropolitaine et DOM.</p>
<p>Dossier « client » – Mobilité bancaire - § 1.3 Caractéristiques générales Renumerotations - § 1.1.3 Caractéristiques générales</p>	<p>Le dossier de mobilité est constitué par l'établissement d'arrivée (avec un mandat signé du/des client(s) et une date de signature à partir de laquelle courent les délais).</p>	<p>Le « dossier de renumérotation » se fait sous la responsabilité de la banque qui renumérote. La date qui y figure est celle de l'entrée en vigueur dans la banque de la renumérotation.</p>

Sujet (chapitre des guides)	Mobilité bancaire	Renumérations de comptes
<p>Période de collecte / recherche des opérations – Mobilité bancaire - § 1.3 Caractéristiques générales Renumérations - § 1.1.3 Caractéristiques générales</p>	<p>La période de collecte des opérations est imposée : 13 derniers mois avant la date de signature du mandat de mobilité bancaire. Principe du « tout ou rien », l'établissement de départ ne fait pas de sélection sur les opérations collectées sur la période des 13 mois.</p>	<p>Dans le cadre du service qu'elle souhaite rendre à ses clients, la banque qui renumérote détermine la profondeur qu'elle doit prendre en compte pour parvenir à l'information du plus grand nombre possible d'émetteurs. Une période de recherche par défaut de 13 mois est préconisée. Il revient à l'établissement qui renumérote d'étudier l'éventuelle extension de la période de recherche des opérations à prendre en compte, et ce en concertation avec les banques des émetteurs, afin d'informer les émetteurs au plus juste.</p>
<p>Période de restitution des informations aux émetteurs – Mobilité bancaire - § 1.1.3 Caractéristiques générales Renumérations - § 1.1.3 Caractéristiques générales</p>	<p>Le principe du « tout ou rien » s'applique : les informations sur toutes les opérations correspondant aux types de paiements concernés sont transmises aux émetteurs.</p>	<p>Par défaut, pour les émetteurs réguliers, l'établissement qui renumérote transmet les informations sur les opérations reçues au cours des 13 derniers mois avant la date de renumérotation. Si, sur la période de recherche d'opérations, l'établissement détecte des opérations antérieures à ces 13 mois émises par des émetteurs inactifs durant les 13 derniers mois, il peut, après analyse, inclure ces dernières dans les flux à transmettre aux émetteurs.</p>
<p>Modalités d'émission des messages – Mobilité bancaire - § 1.1.3 Caractéristiques générales Renumérations - § 1.1.3 Caractéristiques générales</p>	<p>Dans le cadre de la mobilité bancaire, les changements de domiciliations interviennent tout au long de l'année.</p>	<p>La renumérotation de compte peut pour certains émetteurs impliquer une volumétrie importante de changements de domiciliation à échanger et à traiter sur une durée limitée (calendriers stricts des fusions).</p>

Sujet (chapitre des guides)	Mobilité bancaire	Renumerotations de comptes
<p>Différentes étapes de la cinématique Mobilité bancaire - § 1.4 La cinématique globale</p> <p>Renumerotations - § 1.1.4 La cinématique globale</p>	<p>Quatre étapes sont détaillées dans la cinématique globale avec pour chacune des délais à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 2 qui correspond aux échanges entre la banque d'arrivée et la banque de départ, étape qui est entièrement assumée par la banque qui renumérote dans la renumérotation de compte - Etape 3 correspond aux échanges entre la banque de départ et la banque d'arrivée, étape qui est entièrement assumée par la banque qui renumérote dans la renumérotation de compte - Etape 4 correspond aux échanges entre la banque d'arrivée et la banque de l'émetteur : étape équivalente à l'étape A dans la renumérotation de comptes - Etape 5 qui correspond aux échanges entre la banque de l'émetteur et l'émetteur : étape équivalente à l'étape B dans la renumérotation de comptes <p>Seule l'étape 5 est prise en compte dans le guide destiné aux émetteurs.</p>	<p>Uniquement deux étapes sont détaillées dans la cinématique globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape A qui correspond aux échanges entre la banque qui renumérote et la banque de l'émetteur : étape équivalente à l'étape 4 dans la mobilité bancaire - Etape B qui correspond aux échanges entre la banque de l'émetteur et l'émetteur : étape équivalente à l'étape 5 dans la mobilité bancaire <p>Seule l'étape B est prise en compte dans le guide destiné aux émetteurs.</p>
<p>Délais de prise en compte des changements de domiciliation par les émetteurs – Mobilité bancaire - § 1.1.4 La cinématique globale</p> <p>Renumerotations - § 1.1.4 La cinématique globale</p>	<p>Les émetteurs disposent de 10 jours ouvrés pour prendre en compte les changements de domiciliation de leurs clients contreparties et les informer de leur prise en compte (CMF).</p>	<p>Dans le cadre des renumérotations de compte, aucun délai réglementaire n'est imposé aux émetteurs pour la prise en compte des changements de domiciliation de leurs contreparties.</p> <p>Après avoir procédé au changement de domiciliation bancaire dans ses bases ; il est recommandé que l'émetteur en informe sa contrepartie.</p>

Sujet (chapitre des guides)	Mobilité bancaire	Renumerotations de comptes
<p>Périmètre fonctionnel du guide – Mobilité bancaire - § 2.1 Périmètre fonctionnel du présent guide</p> <p>Renumerotations - § 2.1 Périmètre fonctionnel du présent guide</p>	<p>L'émetteur est informé par sa propre banque, dans le cadre de la loi, du changement de domiciliation bancaire de sa contrepartie.</p>	<p>En sus des possibilités actuelles, l'émetteur pourra être informé via sa propre banque du changement de domiciliation bancaire de sa contrepartie dû à une renumérotation.</p>
<p>Le contexte d'utilisation de la procédure – Mobilité bancaire - § 2.2 L'environnement réglementaire</p> <p>Mobilité bancaire - § 2.2 L'environnement fonctionnel</p>	<p>Prévu par le Code monétaire et financier, dont les délais.</p>	<p>Sujet à acceptation par les trois parties concernées.</p> <p>Il est recommandé aux émetteurs d'appliquer les mêmes délais que dans le cadre de la mobilité.</p>
<p>Caractéristiques du message Mobilité bancaire - § 3.1 Le message de flux 5</p> <p>Renumerotations - § 3.1 Le message de flux B</p>	<p>Rappel sur l'origine du message de mobilité, dérivé du message ISO20022 acmt.022.</p>	<p>Le message de renumérotation est identique au message de mobilité.</p>
<p>Le message Mobilité bancaire - § 4 Le message utilisé</p> <p>Renumerotations - § 4 Le message utilisé</p>	<p>Référence à la mobilité bancaire, et donc au flux 5.</p>	<p>Référence à la renumérotation de comptes, et donc au flux B.</p>
<p>Les caractères utilisés Mobilité bancaire - § 4.1.5 Caractères autorisés</p> <p>Renumerotations - § 4.1.5 Caractères autorisés</p>	<p>Caractères latins tels que dans les Rulebooks EPC de 2016.</p>	<p>Conformément aux évolutions du jeu de caractères autorisés de l'EPC, @ et _ ont été ajoutés.</p>
<p>Spécificités d'utilisation par rapport aux messages de type ISO – Mobilité bancaire - § 4.3 Structure détaillée des messages</p> <p>Renumerotations - § 4.3 Structure détaillées des messages</p>	<p>Il est fait référence à la colonne « FR Mobilité ».</p>	<p>Il est fait référence à la colonne « FR Renumerotation ».</p> <p>Au point d'attention (20) sur le niveau 3.0 « Modification », ajout d'une mention sur la période durant laquelle l'émetteur pourra recevoir des flux de sa banque.</p>

Sujet (chapitre des guides)	Mobilité bancaire	Renumerotations de comptes
<p>Le référencement du dossier – Mobilité bancaire - § 4.5.1 La référence du dossier de mobilité bancaire</p> <p>Renumerotations - § 4.5.1 Le référencement du dossier de renumérotation de comptes</p>	<p>La référence du dossier de mobilité bancaire est, dans chacun des messages, reprise dans l'élément suivant :</p> <p>« AccountSwitchingReference » : c'est la référence du mandat de mobilité dans l'établissement d'arrivée. Elle est transportée inchangée de bout en bout dans toute la chaîne des messages de mobilité.</p>	<p>Le référencement est composé de la référence proprement dite accompagnée de la date de mise en œuvre de la renumérotation de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La référence du dossier de renumérotation de comptes est, dans chacun des messages, reprise dans l'élément « AccountSwitchingReference » : c'est la référence dans l'établissement qui renumérote. Pour une opération de renumérotation donnée, chaque compte renuméroté sera identifié par une référence « AccountSwitchingReference » unique au regard de l'élément « DateOfSignature ». Cette référence est transportée inchangée de bout en bout dans toute la chaîne des messages de renumérotation. • L'élément « DateOfSignature » transporte pour sa part la date de mise en œuvre des nouvelles coordonnées dans l'établissement qui renumérote : <p>Une opération de renumérotation donnée peut être étalée sur plusieurs dates de mise en œuvre. Ainsi, pour une même opération de renumérotation, la banque qui renumérote peut procéder en plusieurs étapes correspondant chacune à des plages de numéros de comptes différentes, elle peut appliquer une date de renumérotation, donc d'entrée en vigueur, spécifique à chacune de ces étapes.</p> <p><input type="checkbox"/> Point d'attention (21) Il s'agit de la date à partir de laquelle courent les périodes de recherche et de restitution des informations,</p>

Sujet (chapitre des guides)	Mobilité bancaire	Renumérations de comptes
		<p>cf. plus haut au point « 1.1.3 Caractéristiques générales ».</p> <p><input type="checkbox"/> Point d'attention (22) Les changements de numéros de compte sont à prendre en compte le plus tôt possible par les contreparties.</p>
<p>Structure de la référence du dossier associé à la modification des coordonnées bancaires –</p> <p>Mobilité bancaire - § 4.5.1 Référence du dossier</p> <p>Renumérations - § 4.5.1 Référence du dossier</p>	<p>Structure de la référence du dossier de mobilité : MOB-BICCFRZZXXX-AAAAMMJJ-000000</p> <ul style="list-style-type: none"> • MOB = pour spécifier qu'il s'agit du service de mobilité • BICCFRZZXXX = BIC de l'établissement d'arrivée systématiquement sur 11 caractères • AAAAMMJJ = date de la référence <p>Cette date est à la main de l'établissement d'arrivée ; elle n'a pas de signification particulière dans la procédure et peut donc être différente de la date de signature du mandat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 000000 = numéro interne à l'établissement d'arrivée, à la main de celui-ci 	<p>Structure de la référence du dossier de renumérotation :</p> <p>31 caractères répartis comme suit : NUM-BICCFRZZXXX-0000000000000000</p> <ul style="list-style-type: none"> • NUM = pour spécifier qu'il s'agit d'une renumérotation, fusion ou hors fusion • Un séparateur = - (tiret) • BICCFRZZXXX = BIC de l'établissement qui renumérote, systématiquement sur 11 caractères • Un séparateur = - (tiret) • 0000000000000000 = référence alphanumérique sur strictement 15 caractères interne à l'établissement qui renumérote

- **Feuille « AccountSwitchingInformationServiceReport »**

1.1.1 Spécificités de ce message

Sens banque de l'émetteur vers l'émetteur, cf. plus haut chapitre 3.1 Le message de flux B - « AccountSwitchingInformationServiceReport ».

Ce message est utilisé par la banque de l'émetteur pour transmettre à ses clients émetteurs les informations reçues de l'établissement qui renumérote sur les virements et prélèvements domiciliés sur le compte objet de la renumérotation.

L'émetteur est reconnu par son IBAN. De ce fait, à l'instar de ce qui est pratiqué dans le CAI, c'est, à côté du nom, l'IBAN qui est retenu comme identifiant de l'« Assignee » dans le bloc 1 « Assignment ».

Ce message ne comprend pas de bloc 2 (index 2.x).

Les sous-blocs 4 et 5 sont limités aux seules opérations de virements et prélèvements effectuées par les émetteurs.

Afin de répondre à la pratique de la relation banque-client, ce message permet :

- plusieurs occurrences du bloc 3 « Modification » afin de permettre la transmission en une fois de plusieurs dossiers de renumérotation concernant le même émetteur ;
- Aucune occurrence du bloc 3 « Modification » afin de permettre l'envoi systématique de messages de renumérotation de flux B 'vides' aux émetteurs lorsqu'aucun flux A en provenance de la banque qui renumérote n'aura été reçu par la banque de l'émetteur sur la période convenue dans le cadre des accords bilatéraux entre les 2 banques.

1.1.2 Description détaillée du message de flux B

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
			<i>Message Root</i>	<AcctSwtchngInfSvcRptV01>	[1..1]	Composed		M	
1.0			Assignment	<Assgnmt>	[1..1]	Composed	Identifie le message banque-client	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
1.1		→	MessageIdentification	<MsgId>	[1..1]	Max35Text	Référence point à point, telle que fournie par l'assigneur et envoyée à la partie suivante dans la chaîne afin d'identifier de façon non ambiguë le message.	M	
1.2		→	CreationDateTime	<CreDtM>	[1..1]	ISODatetime	Date et heure de création du message	M	
1.3		→	Creator	<Cretr>	[0..1]	Composed	Partie à l'origine de la renumérotation. Cf. Flux A	O	Etablissement d'arrivée Utilisé si la banque qui renumérote n'était pas l'émetteur du flux A. Il s'agit de la banque qui renumérote. Dans le cadre d'une fusion, banque absorbante.
1.4	Or}	→→	Agent	<Agt>	[1..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	
1.5		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
1.6		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de l'établissement qui renumérote
1.7		→	Assigner	<Assgnr>	[1..1]	Composed	Partie qui assigne la demande à une autre partie. Il s'agit aussi de l'émetteur du message.	M	Banque de l'émetteur
1.8	Or}	→→	Agent	<Agt>	[1..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Banque émettrice du message

Index	Or	Level	Message Item					XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
1.9		→→→				FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M		
1.10		→→→→				BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC Banque Emettrice	
1.11		→		Assignee			<Assgne>	[1..1]	Composed	Partie à laquelle la demande est assignée. Il s'agit aussi du récepteur du message.	M	Client émetteur des opérations de virements et de prélèvements reçus sur le compte renuméroté.	
1.12	{Or	→→				Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	R	Partie réceptrice du message.	
1.13		→→→				Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Nom de l'émetteur <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères	
1.14		→→→				Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identification unique et non ambiguë d'une partie	R		
1.15	{Or	→→→→				OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Moyen unique et non ambiguë d'identifier une organisation	R	Emetteur, identifié obligatoirement par son IBAN	
1.16		→→→→→				Other	<Othr>	[0..*]	Composed	Autre identifiant. Une seule occurrence. Si présent, AnyBIC non renseigné.	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement	
1.17		→→→→→→				Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identification de la partie.	M	IBAN du compte de l'émetteur: - donneur d'ordre pour un virement - créancier pour un prélèvement	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.0			Modification	<Mod>	[0..*]	Composed	Information concernant la donnée modifiée	0	<u>Règles de formatage</u> : Plusieurs occurrences possibles si la banque de l'émetteur regroupe plusieurs "Modifications" dans un seul message. L'absence d'occurrence n'est possible que pour la fourniture de messages 'vides' dans le cadre d'un accord bilatéral entre la banque de l'émetteur et son client émetteur.
3.1		→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identification unique, telle qu'assignée par la partie émettrice, pour identifier de façon non ambiguë l'information de modification au sein du message.	M	
3.2		→	AccountSwitchingReference	<AcctSwtchnRef>	[1..1]	Composed	Référence de modification de coordonnées bancaires.	M	Donne la référence de la renumérotation et la date d'entrée en vigueur de la renumérotation
3.3		→→	AccountSwitchingIdentification	<AcctSwtchnId>	[1..1]	Max35Text	Identifiant de modification de coordonnées bancaires	M	Référence unique du dossier de renumérotation telle que créée par la banque qui renumérote.
3.4		→→	DateOfSignature	<DtOfSgntr>	[1..1]	ISODate	Date de signature	M	Date d'entrée en vigueur de la renumérotation.
3.5		→	OriginalPartyAndAccountIdentification	<OrgnlPtyAndAcctId>	[0..1]	Composed	Identification d'origine de la partie et du compte	R	Informations avant renumérotation telles que reçues par la banque de l'émetteur
3.6		→→	Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	M	
3.7		→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Intitulé du compte avant renumérotation <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
3.8		→→	Account	<Acct>	[0..1]	Composed	Identification non ambiguë du compte de la partie	R	N° de compte avant renumérotation

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.9	{Or	→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifiant	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	M	IBAN du client avant renumérotation
3.10		→→	Agent	<Agt>	[0..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Etablissement avant renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbée)
3.11		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
3.12		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifiant	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de l'établissement avant renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbée)
3.13		→	UpdatedPartyAndAccountIdentification	<UpdtdPtyAndAcctId>	[1..1]	Composed	Identification Nouvelle identification de la partie et du compte	M	Informations après renumérotation telles que reçues par la banque de l'émetteur
3.14		→→	Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	M	
3.15		→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Intitulé du compte après renumérotation <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
3.16		→→	Account	<Acct>	[0..1]	Composed	Identification non ambiguë du compte d'une partie	R	N° de compte du client après renumérotation.
3.17	{Or	→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifiant	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	M	IBAN du client après renumérotation
3.18		→→	Agent		[0..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Etablissement après renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.19		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
3.20		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC établissement après renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)
3.21		→	AdditionalInformation	<AddtlInf>	[0..1]	Max140Text	Information complémentaire, format libre, pour compléter l'information liée à la modification.	O	
4.0		→	TransactionReport	<TxRprt>	[0..n]	Composed	Liste des types d'opérations reprises dans cette réponse.	R	Utilisable autant de fois que de familles d'opérations rapportées, soit au maximum 2 fois par niveau 3.0 « Modification » (virements et prélèvements).
4.1		→→	TransactionsSummary	<TxSsumry>	[0..1]	Composed	Ensemble d'information sur les écritures	R	
4.2		→→→	TotalEntriesPerBankTransactionCode	<TtlNtriesPerBkTxCd>	[0..n]	Composed	Total des écritures par code opération bancaire.	R	
4.3		→→→→	NumberOfEntries	<NbOfNtries>	[0..1]	Max15NumericText	Nombre total d'écritures pour ce code opération	R	
4.4		→→→→	BankTransactionCode	<BkTxCd>	[1..1]	Composed	Code opération bancaire	M	Code générique à ce niveau. Les BTC sont exprimés sans vu de l'émetteur.
4.5		→→→→→	Domain	<Domn>	[0..1]	Composed	Domaine.	R	
4.6		→→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionDomain1Code	Code domaine	M	Règle de formatage : Renseigner avec "PMNT"
4.7		→→→→→→	Family	<Fmly>	[1..1]	Composed	Famille	M	
4.8		→→→→→→→ →	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionFamily1Code	Code famille	M	Règle de formatage : Renseigner avec "IDDT" pour prélèvement émis, "ICDT" pour virement émis.

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
4.9		→→→→→→ →	SubFamilyCode	<SubFmlyCd>	[1..1]	ExternalBankTransactionSubFamily1Code	Code sous-famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "OTHR" pour un code générique
5.0		→→	TransactionDetails	<TxDtls>	[0..n]	Composed	Niveau Opération	R	
5.1		→→→	BankTransactionCode	<BkTxCd>	[0..1]	Composed	Code opération bancaire.	R	Code spécifique à ce niveau. Les BTC sont exprimés sens vu de l'émetteur.
5.2		→→→→	Domain	<Domn>	[0..1]	Composed	Domaine.	R	
5.3		→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionDomain1Code	Code domaine	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "PMNT"
5.4		→→→→→	Family	<Fmly>	[1..1]	Composed	Famille	M	
5.5		→→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionFamily1Code	Code famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "IDDT" pour prélèvement émis, "ICDT" pour virement émis.
5.6		→→→→→→	SubFamilyCode	<SubFmlyCd>	[1..1]	ExternalBankTransactionSubFamily1Code	Code sous-famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "ESDD" pour prélèvement SEPA (Core SDD) "BBDD" pour prélèvement SEPA Interentreprises (B2B SDD) "ESCT" pour virement SEPA "XBCT" pour le virement international
5.7		→→→	References	<Refs>	[0..1]	Composed	Références de la transaction	R	
5.8		→→→→	EndToEndIdentification	<EndToEndId>	[0..1]	Max35Text	Référence de bout-en-bout	D	<u>Règle de formatage</u> : Obligatoire pour opérations SEPA
5.9		→→→→	MandatIdentification	<MndtId>	[0..1]	Max35Text	Identifiant du mandat	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.10		→→→	RelatedParties	<RltdPties>	[0..1]	Composed	Entités concernées par la transaction	R	
5.11		→→→→	Debtor	<Dbtr>	[0..1]	Composed	Information sur le débiteur.	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour virement émis
5.12		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du débiteur	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
5.13		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du débiteur	O	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.14	{Or	→→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.15		→→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifiant	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.16		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.17		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.18		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.19	{{Or	→→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.20	Or}}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.21		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.22	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.23		→→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.24		→→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.25		→→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.26		→→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.27		→→→→→→ →	Other		[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement
5.28		→→→→→→ →→	Identification		[1..1]	Text	Identifiant	M	
5.29		→→→→→→ →→	Issuer		[0..1]	Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.30		→→→→→	DebtorAccount	<DbrtAcct>	[0..1]	Composed	Compte du débiteur	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour virement émis
5.31		→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Composed	Identifiant du compte	M	
5.32	{Or	→→→→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifiant	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	D	Règle de formatage : Si utilisé, "Other" ne peut pas être renseigné.

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.33	Or}	→→→→→	Other	<Othr>	[1..1]	Composed	Autre identifiant de compte	D	Règle de formatage : Utilisable seulement si IBAN non disponible (émetteur étranger de virements).
5.34		→→→→→ →	Identification	<Id>	[0..1]	Max34Text	Identifiant de compte en format libre.	R	
5.35		→→→→	UltimateDebtor	<UltmtDbtr>	[0..1]	Composed	Identification du tiers débiteur	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Virement émis seulement
5.36		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du tiers débiteur	O	Règle de formatage : Limité à 70 caractères
5.37		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du tiers débiteur	O	
5.38	{Or	→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.39		→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifier	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.40		→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.41		→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.42		→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.43	{{Or	→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.44	Or}}	→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.45		→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Émetteur de l'identifiant	O	
5.46	Or}	→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.47		→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.48		→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.49		→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.50		→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.51		→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.52		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.53		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.54		→→→→	Creditor	<Cdtr>	[0..1]	Composed	Informations sur le créancier	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.55		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du créancier	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
5.56		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du créancier : ICS pour un prélèvement SEPA	D	Obligatoire pour les prélèvements
5.57	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique,	R	Obligatoire pour les prélèvements SEPA. ICS créancier pour les prélèvements
5.58		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement.
5.59		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant .	M	ICS du créancier
5.60		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de texte libre	O	
5.61	Or}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	R	<u>Règle de formatage</u> : Valorisé à "SEPA"
5.62		→→→→	CreditorAccount	<CdtrAcct>	[0..1]	Composed	Compte du créancier	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.63		→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Composed	Identifiant du compte	M	
5.64	{Or	→→→→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifier	IBAN du compte.	R	
5.65		→→→→	UltimateCreditor	<UltmtCdtr>	[0..1]	Composed	Informations sur le tiers créancier.	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Prélèvement émis seulement.
5.66		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du tiers créancier	O	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
5.67		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du tiers créancier	O	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.68	{Or	→→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.69		→→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifiant	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.70		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.71		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.72		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.73	{{Or	→→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.74	Or}}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.75		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.76	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.77		→→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.78		→→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.79		→→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.80		→→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.81		→→→→→→ →	Other		[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement
5.82		→→→→→→ →→	Identification		[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.83		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.84		→→→	RelatedAgents	<RltdAgts>	[0..1]	Composed		R	
5.85		→→→→	DebtorAgent	<DbtrAgt>	[0..1]	Composed	Information sur la banque du débiteur	D	Dépendant du type de transaction, virement émis seulement

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.86		→→→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
5.87		→→→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de la Banque de l'émetteur du virement reçu sur le compte renuméroté
5.88		→→→→	CreditorAgent	<CdtrAgt>	[0..1]	Composed	Identification de la banque du créancier	D	Dépendant du type de transactions, prélèvement émis seulement
5.89		→→→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Identifiant de la banque du créancier	M	
5.90		→→→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de la Banque de l'émetteur du prélèvement reçu sur le compte renuméroté.
5.91		→→→	RemittanceInformation	<RmtInf>	[0..1]	Composed	Motif du paiement	D	<u>Règle de formatage</u> : Soit Unstructured soit Structured. Pas les deux ensemble
5.92		→→→→	Unstructured	<Ustrd>	[0..n]	Max140Text	Motif du paiement sous forme non structurée. Limité à une occurrence	D	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence
5.93		→→→→	Structured	<Strd>	[0..n]	Composed	Motif du paiement sous forme structurée utilisé uniquement en cas de réception de prélèvement au format XML (pour le détail de la structure cf le guide prélèvement)	D	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement Uniquement pour les opérations SEPA
5.94		→→→→→	CreditorReference Information	<CdtrRefInf>	[0..1]	Composed	Référence fournie par le créancier	R	
5.95		→→→→→→	Type	<Tp>	[0..1]	Composed	Type de référence	O	
5.96		→→→→→→→ →	CodeOrProprietary	<CdOrPrtry>	[1..1]	Composed	code ou propriétaire	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.97	{Or	→→→→→→ →→	Code	<Cd>	[1..1]	DocumentType3Code	La valeur "SCOR" est obligatoire (StructuredCommunicationReference)	M	Règle de formatage : La valeur "SCOR" est obligatoire (StructuredCommunicationReference)
5.98		→→→→→→	Reference	<Ref>	[0..1]	Max35Text	Référence	R	